

ÉLECTIONS 2020

Extrait des Règlements généraux du Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) - 2015

8.11 Procédure d'élection et nomination des administrateurs

L'administrateur élu demeure en fonction pour une durée de deux (2) ans à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant à la suite de son décès, de sa destitution ou autrement. Ce mandat peut être renouvelé à l'occasion des élections annuelles à l'assemblée générale annuelle (AGA).

On fait un appel de candidats intéressés à chaque poste à combler. Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que le nombre d'administrateurs à élire, l'élection aura lieu par acclamation; dans le cas où il y a plus de candidats que d'administrateurs à élire, l'élection pourra se faire par scrutin secret.

Les mises en candidature des personnes désirant occuper un poste au conseil d'administration (C.A.) doivent être reçues par la poste au siège social de l'organisme ou par courriel au lacsaintaugustin@gmail.com au moins 72 heures avant la tenue de l'AGA. Les mises en candidature doivent s'accompagner d'une courte lettre précisant les intentions du ou de la candidat (e) envers la cause du lac Saint-Augustin. Une demande de mise en candidature sera effectuée le soir même de l'AGA si certains postes n'ont pas été comblés par le présent processus.

Les postes à combler au conseil d'administration pour 2020 :

Deux (4) postes de représentants de RÉSIDANTS DU BASSIN VERSANT *(le ou la candidat(e) doit résider dans le bassin versant de lac Saint-Augustin et fournir l'adresse civique complète de sa résidence*

Un (1) poste de représentant du secteur ÉDUCATION

Deux (2) postes cooptés avec droit de vote, qui seront nommés par les administrateurs élus.



ÉLECTIONS 2020

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

**Poste au sein
du C.A.**

**Résumé des intentions du ou de la candidat(e) envers la cause
du lac Saint-Augustin**

Retournez AU PLUS TARD LE 22 juin 2020 par courriel au :
lacsaintaugustin@gmail.com
